

LE CANADIEN.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!!!

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie TROIS fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés, francs de port, à l'Imprimerie au Bureau du Journal, N° 13, rue La Montagne, Basse-Ville.—Imprimé et publié par FROCHETTE ET FRÈRE, Imprimeurs, Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. 61., et pour chaque insertion subséquente 71 deniers courant.—Pour dix lignes et au-dessus de 6, 3s. 4d. la première insertion, et chaque suivante 104.—Au-dessus de dix lignes, 4 deniers par ligne.
Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant long-temps.

DISCOURS DE M. PROUDHON.

L'ordre du jour appelle la délibération de l'Assemblée sur la suite à donner à la proposition du citoyen Proudhon.

M. Proudhon a la parole.
M. Proudhon. Citoyens représentants, vous êtes impatients, non pas de m'entendre, mais d'en finir.

Le socialisme, depuis vingt ans, agite le peuple. Le socialisme a fait la révolution de Février; vos querelles parlementaires n'auraient pas ébranlé les masses.

Le socialisme a figuré dans tous les actes de la révolution: au 17 mars, au 16 avril, au 15 mai.

Le socialisme siégeait au Luxembourg, pendant que la politique se traitait à l'Hôtel-de-Ville.

Les ateliers nationaux ont été la caricature du socialisme; mais, comme ils n'ont pas été de son fait, ils ne l'ont pas déshonoré.

C'est le socialisme qui a servi de bannière à la dernière insurrection; ceux qui l'ont préparée et ceux qui l'exploitent avaient besoin, pour entraîner l'ouvrier, de cette grande cause.

C'est avec le socialisme que vous voulez en finir, en le forçant de s'expliquer à cette tribune.

Moi aussi, je veux en finir. Et puisque vous m'avez garanti la liberté de la parole, il ne tiendra pas à moi que nous en finissions avec le socialisme ou avec autre chose. (Rumeurs prolongées.)

J'avais écouté, avec l'attention qu'elles méritaient, les observations du comité des finances sur la proposition que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. J'ai lu depuis, avec toute la diligence dont je suis capable, le rapport que vous avez entendu mercredi, et je déclare qu'après cette lecture je ne crois plus fondé que jamais à insister sur l'adoption de mon projet.

Le comité des finances vous a dit, par l'organe de son rapporteur, qu'il avait consacré beaucoup de temps à m'entendre; je voudrais qu'il eût consacré une seule minute à me comprendre; si se serait gardé d'autoriser un rapport aussi plein de personnalité et aussi léger de raisons que celui qu'on vous a lu.

Que trouvez-vous dans ce rapport?
L'auteur y parle comme un inquisiteur jugeant un hérétique.

« La proposition du citoyen Proudhon, vous a-t-il dit, est immorale, injuste, factieuse, pleine de malice, de perfidie et d'ignorance, anti-financière, anti-sociale, sauvage, extravagante, émanée d'un esprit misanthropique, éhémère et solitaire, incitant à la délation et à la guerre civile, violatrice des contrats, attentatoire à la propriété, inclinant à l'abolition de la famille et à l'athéisme. »

Le tout entremêlé, pour la forme, de quelques considérations économiques dont je ferai justice.

Le comité des finances a été sévère, sévère comme un maître d'école; c'était pour lui, à l'en croire, un devoir impérieux. Il a été unanime dans l'expression de cette sévérité. Nous saurons bientôt si c'est la prévention ou la raison qui a produit ce vote unanime.

Si pourtant le comité des finances, s'exprimant par la bouche du citoyen Thiers, avait parlé dans une ignorance absolue et volontaire du sujet; si ses calculs se trouvaient inexacts, ses appréciations fausses, ses insinuations calomnieuses, ses raisonnements de perpétuels paralogismes, j'aurais certes, à mon tour, le droit d'être sévère. Je serai indulgent (Rires.) Le rapport que vous avez entendu, sans pitié pour ma personne, m'autoriserait peut-être à des représailles terribles; je serai plein de miséricorde. (Nouveaux rires.)

On a voulu écraser en moi, d'un coup, le socialisme, c'est-à-dire la protestation du prolétariat, et faire, par cette exécution, un pas de plus dans la voie réactionnaire. (Allons donc!—Écoutez! écoutez!—Laissez tout dire!)

La force du socialisme, sachez-le bien, ne tient pas au succès d'un individu. Mais, puisqu'on a fait d'une proposition financière une question de parti, je ne reculerai pas devant cette discussion ainsi élargie. Il sera prouvé aujourd'hui que ce sont les natalités financières qui, depuis vingt ans, par leur inépuise, sont la cause de notre ruine. Grâce au comité des finances, le débat n'est point entre le citoyen Thiers et moi; il est entre le travail et le privilège.

Mais, avant d'entrer dans la question, j'ai quelques mots à dire pour un fait personnel.

On a fait intervenir, dans un rapport financier, la religion et la famille, menacées, à ce qu'il paraît, dans leur existence, par l'impôt du tiers. J'avais prié le comité des finances, et le rapporteur en particulier, de faire disparaître certaines expressions tout-à-fait inutiles, et qui ne figuraient dans le rapport que comme un écho des calomnies de la presse.

Le comité, le rapporteur, n'ont tenu aucun compte de ma réclamation.

Il est possible, m'ont-ils dit, que l'insinuation soit en ce qui vous concerne, calomnieuse. Tant mieux; elle vous fournira l'occasion de

protester, et vous devez être heureux que cette occasion vous soit offerte.

Eh bien, je ne proteste pas. Je veux que la tentative de calomnie reste au comité des finances et à son rapporteur. Personne ici n'a le droit de me contraindre à une protestation. Je préviens seulement mes adversaires qu'en matière de famille et de religion, je ne sépare pas la pratique de la doctrine, et que toute insinuation à mon adresse qui se renouvelerait ici, je la regarderais comme une atteinte à ma vie privée et une diffamation. Je ne provoquerai pas l'agresseur en un combat singulier: la mort d'un homme ne me satisfait pas. Je ne le traduirai pas devant les tribunaux: la justice, en pareille matière, est incompétente. Je le défierai en un duel de conscience. Je lui dirai: Apportez à cette tribune votre vie secrète; faites vos confessions et je ferai les miennes. (Murmures ironiques.) Nommons un jury d'enquête; qu'on nous passe tous les deux à l'échafaud, si que le public juge qui, de vous ou de moi, est l'hypocrite, quel est l'impie.

J'arrive maintenant à mon sujet.

Citoyens représentants, La proposition qui vous est déférée n'est rien de moins, prenez-y garde, que la révolution de février; et ce que vous allez faire pour l'un, vous le ferez pour l'autre. Vous ne savez rien de ma proposition, pas plus que de la révolution (réclamations), ni le principe, ni le but, ni les moyens. Le comité des finances, qui, par sa spécialité, devait vous les faire connaître ne vous en a rien dit. Tout ce qu'il a soupçonné de mon projet, c'est qu'il était quelque peu révolutionnaire. Est-ce que le comité des finances accueille les idées révolutionnaires? est-ce que, dans cette révolution de février, il voit autre chose qu'une surprise, un accident déplorable?

Pour moi, je suis de ceux qui prennent au sérieux cette révolution, et qui ont juré d'en poursuivre l'accomplissement. Vous m'excusez donc, citoyens, si, pour expliquer ma proposition, je reprends les choses d'un peu haut. Je serai, d'ailleurs, dans ces prolégomènes, extrêmement bref.

En 93, si la mémoire ne me trompe, au moment des plus grands dangers de la république, un impôt du tiers fut frappé sur le revenu. Je ne vous dirai point comment fut établi cet impôt, comment il fut accueilli, ce qu'il rendit. Ce que je veux vous faire remarquer, et qui seul importe en ce moment, c'est qu'en 93 la propriété payait sa dette à la révolution. A cette époque, où il s'agissait d'être ou de n'être pas, la propriété, chose rare, fit un sacrifice au salut public: ce souvenir lui est resté comme un des plus atroces de ces jours immortels.

Depuis lors, depuis cinq ante-ix ans, la propriété, je veux dire le revenu net, n'a contribué en rien à la chose publique. (Dénégations et rires.) Vous rirez après.

L'impôt établi sur le principe de la proportionnalité, sa seule base possible, a pesé constamment, de tout son poids, sur le travail. Le travail seul, je le répète à dessein, afin que l'on me contredise, le travail seul paie l'impôt comme il produit seul la richesse.

La révolution de 1848 est arrivée. Ses dangers, ses angoisses, pour être d'une nature toute différente, ne sont pas moindres que ceux de 93. Il s'agit donc de savoir si la propriété, si le revenu net, en tant qu'il se spécialise et se sépare du produit brut, veut faire pour cette révolution quelque chose!

En 93, la révolution combattait contre le despotisme et contre l'étranger.

En 1848, la révolution a pour ennemis le paupérisme, la division du peuple en deux catégories, ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas.

L'objet de la révolution de février s'est formulé tour à tour de différentes manières: Extinction du paupérisme, organisation du travail, accord du travail et du capital, émancipation du prolétariat, tout récemment, droit au travail ou garantie du travail.

Cette formule du droit au travail ou de la garantie du travail, est celle que vous avez adoptée dans votre projet de constitution, art. 2, 7 et 132, et que vous maintiendrez, je n'en doute pas. (Bruit.)

Acceptant donc la détermination ainsi faite de la question révolutionnaire, le droit au travail, j'arrive tout de suite à ma proposition, et je me demande: En quoi consiste le droit au travail, et comment est-il possible de le réaliser?

Le droit au travail, voilà le problème.

La solution, voilà ce que je cherche. Et, afin de ne pas vous tenir davantage en suspens, je vous dirai tout d'abord que ma proposition a pour but, non pas précisément de donner la solution, mais d'en fournir les moyens. Cela même, direz-vous, suppose que vous connaissez la solution! Je vais donc vous dire, en peu de mots, ce que j'en pense.

Le travail pourrait être garanti, si la production avait un débouché sans limites: voilà mon premier raisonnement. Je ne crois pas qu'à cet égard je rencontre de contradicteurs. Si le travail, pris dans sa collectivité, était continuellement plus demandé qu'offert, il est évident que la garantie du travail existerait; elle n'aurait pas

besoin des promesses de l'Etat; elle ne compromettrait point la liberté ni l'ordre. A cela, point de difficulté.

Qu'est-ce donc qui nous empêche d'avoir en nous-même un pareil débouché? La puissance de consommation, dans la société comme dans l'individu, est infinie; et si la plus grosse fortune ne suffit jamais à un homme qui sait vivre, quel le pourrait donc être la consommation d'un pays où l'amour du bien-être, le goût du luxe, le raffinement des mœurs, sont poussés à un aussi haut degré qu'ils le sont parmi nous, si la faculté de consommer était donnée à ce pays dans la mesure de ses besoins?

N'est-il pas évident que si, au lieu du produit chétif de 10 milliards, qui ne donne pas à chacun de nous 75 centimes par jour, il nous était permis de dépenser 100 milliards, 7 fr. 05 c. par jour et par tête, nous les dépenserions. (Mouvement.)

Je ne dis pas que nous puissions en arriver là maintenant; mais je dis que nous sommes capables de les dépenser. (On rit.)

Ce n'est donc pas, au fond, la volonté de consommer, par conséquent le débouché, qui manque: c'est que la consommation est mal servie.

Il y a quelque chose qui l'empêche, qui met sur elle l'interdit. Les magasins regorgent, et la population est nue; et le commerce est stagnant, et le peuple ne vit que de privations! Tous, tant que nous sommes, nous voulons d'abord le bien-être et ensuite le luxe; nous produisons, autant qu'il est en nous, ce qu'il faut pour combler nos désirs; les richesses sont là qui nous attendent, et nous restons pauvres!

Quel est donc ce mystère?

Ce qui empêche la consommation, ce qui, par une conséquence nécessaire, met le veto sur le travail, c'est que la circulation est entravée. Et la circulation est entravée:

1° Par l'emploi exclusif de l'or et de l'argent comme instruments d'échange;

2° Par le loyer, ou péage, qu'il faut payer pour s'en servir;

3° Par l'assimilation qui a été faite de tous les capitaux et instruments de production, notamment du sol, à l'instrument de circulation, au numéraire, en ce sens qu'un établi partout sur les instruments du travail, comme sur l'argent, des péages, et qu'on a rendu, pour les détenteurs oisifs, des corps essentiellement inertes productifs d'intérêts;

4° Enfin, par la fascination de l'or et la fureur du monopole, dont les effets sont que chacun, au lieu de produire pour jouir, et par conséquent de consommer dans la mesure de son travail, produit pour accumuler soit de l'or, soit des capitaux, et, au moyen de cette accumulation, s'exempter ensuite du travail, vivre sans produire, exploiter les travailleurs.

Ainsi, tandis que le produit de la France pourrait être facilement de 20 à 30 milliards, il est tout au plus de 10, et sur ces 10 milliards qui devraient se consommer et se renouveler sans cesse, il en est un cinquième, un quart, mis en réserve sous prétexte d'économies, détourné de la circulation, retranché de la consommation, un quart qui demeure stagnant, et qui, par là même, refoule d'autant la production, le travail.

500 millions placés à la caisse d'épargne sont 500 millions de commandes enlevées à la classe ouvrière, 500 millions à déduire sur le bien-être du peuple. (Rumeurs.)

Le peuple, plus avancé sur ce point que les économistes, commence à le comprendre; la classe ouvrière a analysé la puissance secrète qui arrête la circulation, ferme le débouché, amène fatalement la stagnation et la grève. Aux yeux du prolétariat, les caisses d'épargne et de retraite sont le sauve qui peut de la société moderne. Les financiers ignorent ces choses-là, ou, s'ils les savent, ils les dissimulent; il y va de leur privilège.

Le problème consiste donc, pour moi, non pas à établir une communauté impossible, à décréter une égalité illibérale et prématurée, il consiste à supprimer les péages de toute nature qui pèsent sur la production, la circulation et la consommation, suppression que j'exprime par la formule plus technique, plus financière, de gratuité du crédit. (Interruptions diverses.)

La gratuité du crédit, telle est, en langage économique, la traduction de ces deux mots, insérés dans le projet de constitution, la garantie du travail.

Or l'intérêt de l'argent étant la pierre angulaire du privilège et le régulateur de toutes les usures, j'entends par là de tous les revenus des capitaux, c'est donc par l'abaissement progressif de l'intérêt de l'argent qu'il faut procéder à la gratuité du crédit, à l'abolition des taxes qui entravent la circulation et produisent artificiellement la misère.

Et c'est à quoi nous parviendrons bientôt en créant une banque nationale dont le capital pourrait être porté, je résume ici suivant les idées de la routine financière, à 1 ou 2 milliards, et qui ferait l'escompte et la commandite, dans les conditions voulues, mais sans intérêt, puisqu'il implique contradiction qu'une société bénéficie sur elle-même.

Ayons donc une banque nationale, organisons le crédit public, et, à moins que nous ne voulions

entretenir, faire perdurer à tout jamais le privilège et la misère, il est clair qu'avec cette banque nous aurons, les frais d'administration et de bureau réservés, l'escompte pour rien, le crédit pour rien, et finalement l'usage des maisons et de la terre pour rien. (Hilarité générale prolongée.)

Et quand nous serons arrivés là (nouveaux rires), le principe d'action du commerçant et de l'industriel étant changé, l'amour du bien-être, des jouissances effectives se substituant, comme mobile du travail, à l'ambition et à l'avarice, le fétichisme de l'or faisant place au réalisme de l'existence, l'épargne cédant la place à la mutualité, la formation des capitaux s'opérant par l'échange même, la consommation deviendra, comme la faculté de jouir, sans bornes. (Longue interruption.—Rires et exclamations diverses.) Un débouché sans fond sera ouvert au producteur, et la garantie du travail, de fait comme de droit, existera.

Tel est, en raccourci, en ce qui concerne la garantie du travail, mon plan de réalisation, et je doute qu'on en puisse trouver d'autres. (Ah! ah!)

Je reconnais donc, et je n'éprouve pas la moindre peine à faire cette déclaration, je reconnais, j'affirme que la garantie du travail est incompatible avec le maintien des usures et péages établis sur la circulation et les instruments du travail, avec les droits seigneuriaux de la propriété. (Exclamations.)

Ceux qui prétendent le contraire peuvent se dire phalanstériens, girondins ou montagnards; ils peuvent être de fort honnêtes gens et d'excellents citoyens; mais, à coup sûr, ils ne sont pas socialistes; je dis plus, ils ne sont pas républicains. (Nouvelles exclamations.)

Car de même que l'égalité politique est incompatible avec la monarchie et l'aristocratie, de même l'équilibre dans la circulation et dans l'échange, l'égalité entre la production et la consommation, en d'autres termes la garantie du travail, est incompatible avec la royauté de l'argent et l'aristocratie des capitaux. Et comme ces deux ordres d'idées sont essentiellement solidaires, il faut conclure encore que la propriété, le revenu net, qui n'existe que par la servitude, est impossible dans une république; et que, de deux choses l'une, ou la propriété emportera la République, ou la République emportera la propriété. (On rit.—Vive agitation.)

Je regrette, citoyens, que ce que je dis fasse tant rire, par ce que je dis vous tuera. (Oh! oh! —Nouveaux rires)

Au reste, les économistes l'ont depuis longtemps reconnu: l'abolition de l'intérêt de l'argent par suite la suppression des loyers fermages et redevances payés par l'emploi des capitaux, est le terme nécessaire, fatal, du mouvement économique. Le taux normal de l'intérêt étant zéro, le taux de la rente est aussi zéro: cela est d'une certitude mathématique. La tradition sociale, la pensée du législateur, la tendance de l'opinion le proclament.

A l'origine des sociétés, l'intérêt ou le prix du prêt était de 100 et plus. 0/0 du capital; à Rome, Cicéron, Brutus, Sénèque, triaient 60 et 80 p. 0/0 de leurs capitaux. L'intérêt a ensuite baissé à 15, à 12, à 8: chez nous il est fixé, de par la loi, à 5; il pourrait l'être, je l'ai démontré tout à l'heure, de par la banque, à 4, à 3, à 2, à 1, à zéro. Cela est dans la nécessité du progrès, et c'est afin d'accélérer ce progrès qu'a été faite la révolution de février.

Et tous ces projets de crédit foncier, de papier hypothécaire, dont nous sommes assaillis, où tendent-ils? C'est, et l'on n'en fait point mystère c'est de suppléer le numéraire, de lui faire concurrence, de le forcer à réduire son loyer. Dans cet effort de l'opinion vers un nouveau système de crédit, je ne puis voir, et je défie de voir autre chose, qu'une conspiration contre l'usure, contre la rente, contre la propriété.

La Révolution de Février, je le répète, n'a pas d'autre signification. (Chuchotements.) Abolir progressivement, et dans le plus court délai possible, tous ces droits qui pressent le travail, arrêter la circulation et fermer le débouché; par suite, et comme conséquence nécessaire, exister une consommation insatiable, ouvrir un débouché sans fond, fonder sur une base indestructible la garantie du travail; voilà, sans m'occuper des formes nouvelles d'une société ainsi établie, comment je conçois la possibilité de résoudre immédiatement, pratiquement, la question sociale.

Voilà ce que j'appelle, improprement peut-être, abolir la propriété.

Car, remarquons-le bien, ici point de dépossession, point d'expropriation, point de banqueroutes, pas de loi agraire, pas de communauté, pas d'intervention de l'Etat, pas d'atteinte à l'hérédité ni à la famille (Explosion de rires): annihilation du revenu net, par la concurrence de la Banque nationale, c'est-à-dire la liberté, rien que la liberté. (Interruption.)

M. le président. J'invite l'Assemblée au silence. On répondra. Contenez, monsieur Proudhon.

M. Proudhon. Je raisonne, messieurs, dans un ordre d'idées autre que le vôtre, sans doute; mais enfin suivez-moi avec un peu de silence et

voyez si, dans l'ordre d'idées où je me suis placé, je raisonne juste.

Plusieurs membres. Parlez! continuez!
M. Proudhon. Je sais qu'on se récrie, dans certaines écoles, contre cette interprétation. On nie que la suppression de la rente, cette expression du domaine, soit adéquate à la suppression de la propriété, alors surtout que la possession individuelle est maintenue.

C'est là une querelle de mots que j'abandonne aux philologues. Je me contente de ce qui vaut mieux qu'une définition, je me borne à bien présenter le fait. Certaines gens crient, et j'en connais plusieurs dans cette enceinte: Vive le roi! à bas ses droits! Je dis, moi: à bas le roi! à bas ses droits! et je pense raisonner plus juste.

Pour en finir avec cette logomachie, et afin de ne laisser aucune prise à la calomnie et à l'équivoque, je répète que, par abolition de la propriété, je n'entends et n'ai jamais entendu autre chose que l'abolition progressive, aussi ménagée qu'on voudra, et par voie de libre concurrence, des revenus des capitaux, mais sans expropriation et sans la moindre tendance communiste.

La propriété, par cette abolition de ses droits, se trouvera convertie en une sorte de possession, inconnue dans les traités de jurisprudence (Sourires), et qu'aucune loi n'a pu encore définir, par la raison toute simple que cette possession, devant résulter du mouvement économique qui, après avoir fait le capital productif, le rend stérile par la concurrence et la mutualité: cette possession, dis-je, n'avait pu exister nulle part.

Selon moi donc, la liquidation de l'ancienne société a été ouverte le 24 février, par une révolution qui a chassé Louis-Philippe (Oh! oh!) et abrogé l'ancienne division du peuple en deux castes, classe travailleuse et classe bourgeoise.

Cette liquidation sera orageuse ou amiable, suivant les passions, la bonne ou la mauvaise foi des partis.

Elle sera plus ou moins longue, selon les tempéraments qu'on jugera convenable d'y apporter, ou les résistances qui précipitamment une catastrophe.

Cette liquidation, je l'ai, pour ma part, et depuis longtemps, calculée, dénoncée maintes fois. C'est elle que j'avais en vue lorsque je disais au comité des finances: Accordez-moi le droit au travail, et je vous abandonne la propriété, déclaration qui, pour le dire en passant, ne m'a point été arrachée ni surprise. Je l'ai faite en toute liberté d'esprit, et après mûre réflexion.

Les seules idées qui se réalisent sont celles qui se formulent.

Citoyens représentants, vous venez d'entendre ma profession de foi. Elle était nécessaire pour vous faire comprendre le sens de ma proposition, et le rapport qui vous a été lu la rendait encore plus indispensable. On m'a accusé de dissimuler mes intentions, de n'oser dire ce que j'imprime depuis dix ans dans des brochures et des journaux. Vous m'êtes témoins aujourd'hui si je dissimule, si j'ai peur de dire à la face de la France ce que je crois, ce que je veux.

Oui, je veux l'abolition de la propriété, dans le sens que je viens de dire: et c'est pour cela que, dans un article dénoncé à cette tribune, j'ai écrit cette phrase: La rente est un privilège gratuit, qu'il appartient à la société de révoquer.

Mais, comme je l'ai fait observer, la révocation de ce privilège peut être subite et violente, telle, en un mot, que, dans l'exaltation de la colère l'appelle un homme d'esprit, comme aussi elle peut-être successive et pacifique.

Je vous demande aujourd'hui, comme représentant du peuple, obligé, à ce titre, de méconnaître tous les intérêts, d'ordonner que cette révocation soit faite avec toute la lenteur et les ménagements que peuvent souhaiter les positions exquises, avec toute les garanties de sécurité que peuvent exiger les propriétaires. (Rires ironiques.)

Et c'est afin de pourvoir aux voies et moyens de cette révocation, et nullement pour passer à une exécution immédiate, que je propose de créer temporairement un impôt spécial, l'impôt sur le revenu, au moyen duquel le pays sortirait de la crise, travailleurs et maîtres reprendraient la position qu'ils occupaient avant la révolution; la propriété dépréciée recouvrerait sa valeur; le crédit public serait inauguré sur de nouvelles bases.

Voici donc, indépendamment des voies et moyens que j'examinerais tout à l'heure, quel est le sens de ma proposition:

1° Dénonciation à la propriété, à la classe bourgeoise, du sens et du but de la révolution de Février;

2° Mise en demeure, adressée à la propriété, de procéder à la liquidation sociale, et, entre temps, de contribuer, pour sa part, à l'œuvre révolutionnaire; les propriétaires rendus responsables des conséquences de leur refus, et sous toutes réserves, (Vive interruption.)

Plusieurs membres. Comment! sous toutes réserves! expliquez-vous.

M. Dupin (de la nièvre). C'est très-clair! la bourse ou la vie!

Voix nombreuses. Monsieur le président, faites expliquer l'orateur!

M. le président. L'orateur entend la demande; je l'invite à s'expliquer.

M. Proudhon. La réserve vient à la suite de la responsabilité. Elle signifie...

Plusieurs membres. Nous avons bien compris.

M. Proudhon. Elle signifie qu'en cas de refus nous procéderions nous-même à la liquidation sans vous. (Violents murmures.)

Voix nombreuses. Qui, vous? Qui êtes-vous (Agitation.)

M. Ernest de Girardin. Est-ce de la guillotine que vous voulez parler? (Bruit.—Diverses interpellations sont adressées de plusieurs côtés à l'orateur.)

M. le président. J'invite tout le monde au silence. L'orateur a la parole pour expliquer sa pensée.

M. Proudhon. Lorsque j'ai employé les deux pronoms nous et vous, il est évident que, dans ce moment-là je m'identifiais, moi avec le prolétariat, et que je vous identifiais, vous avec la classe bourgeoise. (Nouvelles exclamations.)

M. de Saint-Priest. C'est la guerre sociale!

Un membre. C'est le 23 juin à la tribune!

Plusieurs voix. Laissez parler!—Écoutez! écoutez!

M. Proudhon reprenant. Ce que j'ai tenu à démontrer, par l'examen des moyens que je présente, c'est que ma proposition est aussi conservatrice des intérêts de la propriété, que décisive quant à l'objet même de la révolution.

Ce qui fâche le plus dans mon projet, c'est que le résultat en est infaillible; c'est que rien de pareil ne s'est jamais vu en finances; c'est surtout qu'il n'est point traduit ou imité de l'anglais.

On n'ose pas contester d'une manière absolue qu'un impôt sur le revenu soit injuste: on aurait contre soi les maîtres de la science, le vœu secret du fisc, l'exemple de l'Angleterre, on aurait contre soi la conscience publique.

J.-B. Say dit en propres termes: *L'impôt proportionnel est injuste; l'impôt progressif, il veut dire l'impôt sur le revenu, est le seul équitable.*

A. Smith: "Il est juste, raisonnable, que le riche contribue aux dépenses publiques, non seulement à proportion de son revenu, mais pour quelque chose de plus."

Et l'un des derniers abréviateurs de l'économie politique, J. Garnier, ajoute: les réformes doivent tendre à établir une égalité progressive, si je puis ainsi dire, bien plus juste, bien plus équitable que la prétendue égalité de l'impôt, qui n'est qu'une monstrueuse inégalité."

(A continuer.)

ANNONCES NOUVELLES.

Assemblée des créanciers de Duncan McCowan, failli.—W. Sewell.

Do. do. de Charles Hough, failli.—Do.

Affaire de Mary Ann Hick, failli.—A. Cairns.

Actions de la Banque de Québec à vendre.—L. Panet.

Syndic nommé à la faillite de Pierre Gingras, junior.—Chs. Langevin.

Maison à vendre.—J. B. Pruneau.

Voyage de plaisir à St.-Michel.

ENCANS.

Marchandises sèches.—G. & H. Gibone.

Poëles.—E. Lacroix.

Pin blanc, etc.—Dapont & Co.

QUEBEC:

LUNDI 4 SEPTEMBRE 1848.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

DU CANADIEN.

— PARIS, le 13 août 1848.

Plus nous avançons dans la carrière des enquêtes sur les événements de juin et sur ceux antérieurs, plus nous devons nous convaincre qu'on ne peut accuser l'ordre ancien ni les étrangers d'avoir mis la main à nos troubles civils, d'avoir ensanglanté une république que chacun avait adoptée avec une résignation véritablement héroïque. Le parti violent, qui n'avait que trop de ramifications dans les hommes au pouvoir, depuis la révolution de février, a crié bien haut, dans les premiers instants: à la réaction, à l'étranger, à la politique cauteuse des puissances européennes, à la caste nobiliaire, à la légitimité, à la quasi-légitimité, aux Napoléonistes; tout cela n'était que pour détourner l'attention sur des excès dont il était honteux lui-même, car il n'est pas de crime plus horrible que celui de porter le fer et la flamme dans sa patrie, d'abuser de simples artisans, de compromettre de braves ouvriers, de troubler la paix publique pour arriver à satisfaire de basses passions, des amours propres personnels, des ambitions de commandement.

La chambre d'Assemblée nationale ne se fiait pas à la justice ordinaire, et craignant que l'irritation militaire, bien naturelle après une lutte aussi sanglante, ne s'égarât dans la recherche des principes qui avaient amené les scènes déplorables dont la France a été le théâtre depuis l'établissement de la république, avait nommé une commission spéciale, chargée de rechercher les motifs de toutes ces insurrections et d'en dévoiler les auteurs. Cette commission, après une sévère investigation, vient de faire son rapport. Comme les républicains avancés se trouvaient gravement compromis dans cette affaire, ce travail n'a pas été accueilli avec faveur par toutes les parties de la chambre; les députés compromis n'ont pas manqué d'incriminer les intentions des commissaires, et comme M. Odillon Barrot présidait cette commission, on ne s'est pas fait faute de lui trouver de la passion, de prétendre que les royalistes voulaient anéantir la république.

En examinant froidement la question, on se convaincra que rien ne justifiait la levée de boucliers faite par ceux qui s'intitulaient comme les seuls républicains contre leurs propres principes. Aussitôt après la victoire de février, il n'y a plus eu de légitimistes, ni de royalistes en France; tout le monde a accepté franchement le gouvernement républicain, parce que tout le monde a senti qu'on devait faire abnégation complète de ses impulsions politiques, de ses penchants natu-

rels, pour sauver la patrie d'un déchirement que ses sages enfants voulaient éviter. Le changement s'était accompli, et on voulait accorder *fair play* aux idées naissantes. On concevait qu'une république sage et modératrice pouvait être une administration libre, et qu'il fallait laisser aux apôtres de la liberté toute l'extension possible d'une bonne idée. Le gouvernement provisoire, qui avait été imposé par quelques millions d'hommes à 34 millions d'individus, fut respecté comme s'il eût été le vœu du pays, comme s'il eût obtenu l'assentiment de la majorité; et si ce gouvernement s'est perdu par ses propres excès, par son apathie incroyable, par ses concessions poltronnes, s'il n'a pas voulu s'appuyer sur les masses productives, ce n'est la faute de personne, il n'en peut faire reproche à aucun adversaire avoué.

Dès l'origine, on voulut établir des catégories; on méconnaît les services rendus à la chose publique; 24 heures avaient suffi pour effacer des hommes que 16 années d'opposition avaient rendus recommandables; on inventa ces républicains de la veille, qui se composaient des hommes ayant pris part à tous les complots contre l'ordre établi après la révolution de juillet 1830, qui avaient été condamnés par la royauté des barricades, et avaient fait l'apprentissage de leur vie politique dans des prisons. Cela devenait un titre sans doute aux récompenses nationales, mais n'en était pas un à la confiance publique, et était loin même de devenir un brevet de capacité. Autour de ces invalides des cachots de la royauté se groupaient quelques jeunes écrivains, quelques rêveurs systématiques qui se mêlaient modestement au même rang, parce qu'ils avaient déploré ces grandes infortunes, parce qu'ils vantaient bien haut ces imprudents dévouements. On n'avait pas voulu admettre dans cette phalange les députés qui, pendant le règne de Louis-Philippe, étaient restés courageusement sur la brèche, qui avaient appris la tactique du gouvernement dans les rangs de l'opposition. Ceux-là furent fêtés du nom de républicains du lendemain, sans égard pour les éminents services qu'ils avaient rendus à la patrie, sans reconnaissance pour une révolution dont ils avaient préparé les voies. Ainsi, Odillon Barrot qui avait mis en avant et soutenu le principe du banquet national; Thiers qui s'était montré l'adversaire déterminé de Guizot, n'avaient plus mérité aux yeux de ces jeunes barbes auxquels ils avaient ouvert la porte, auprès de ces débris de conspirateurs qu'ils avaient si souvent soustraits au glaive des lois. Des députés de l'opposition, Lamartine, Ledru-Rollin, Cremieux, Marie, Arago, Garnier-Pagès avaient été seuls conservés comme par miracle, et ils ne restèrent en place, encore qu'au moyen des concessions les plus avilissantes, et Paris, ou plutôt la poignée d'avidés factieux qui s'était emparé de la direction de Paris avait oublié ses anciens élus, la France ne les avait pas perdus de vue, et quelques efforts qui aient été faits dans les provinces pour fausser l'esprit public ou pour effrayer les électeurs dans les élections, la grande majorité de la France renvoyait à l'Assemblée nationale les hommes dont elle connaissait les capacités, dont elle avait admiré la constance, dont elle avait approuvé la sage opposition.

Au lieu de se rapprocher de ces hommes, au lieu d'accepter franchement leur concours, les jeunes républicains s'éloignèrent d'eux, les traitèrent en amis de la royauté déchue, éraignèrent de leur voir accaparer le pouvoir qu'ils convoitaient. L'hostilité de la république rouge s'était montrée dès avant les élections, et les idées que les missionnaires avaient émises étaient bien propres à inspirer de la défiance aux provinces. Dans les élections de la garde nationale à Paris, les imprudents amis du pouvoir absolu républicain avaient fait poser publiquement cette question à chaque candidat: "Dans le cas où l'Assemblée nationale ne marcherait pas avec les idées nouvelles, que feriez-vous?" Tous ceux qui promettaient de tirer le glaive contre les représentants librement élus de la France étaient acceptés, tandis que des murmures improbateurs accueillirent ceux qui émettaient l'opinion de respecter la majorité dans celle de ses délégués. C'était d'avance afficher la prétention de faire de Paris une dictature sanglante; c'était vouer au mépris public le vœu des masses; c'était dire que la capitale aurait seule une volonté. On peut, certes, avoir la velléité de rendre une minorité puissante, mais il est dangereux de l'avoir, et si les majorités sont quelquefois vaincues, elles ne tardent pas à prendre leur revanche.

La commission a fait un rapport très étendu, d'après lequel il résulte: 1° que les émules de Barbès, de Blanqui, de Corbet, de Raspail, de Sobrier, sont les seuls auteurs de l'insurrection de juin; 2° que les clubs y ont pris la plus large part, et que les ateliers nationaux ont contribué à former le noyau comme à entretenir la caisse des combattants. Les fausses doctrines de Louis Blanc, sa désorganisation du travail déguisée sous le titre d'organisation, y sont représentées comme ayant corrompu la classe ouvrière; la faiblesse de l'exécutif et surtout les menées de Ledru-Rollin, l'ancien ministre de l'intérieur, y sont dévoilées d'une manière patente; Causidière y tient aussi une large part: cet ancien préfet de police y porte la peine de son incapacité ou plutôt de ses tendres propensions envers ses anciens acolytes, les conspirateurs de tous les temps, les républicains aux sanglantes pensées, les adversaires perpétuels de la propriété. Il n'est pas jusqu'au socialiste Proudhon qui n'ait sa petite part de reproches; on lui impute à faute de s'être promené parmi les insurgés et de leur avoir donné la main.

La fureur des accusés et de leur parti, qui heureusement ne forme pas une majorité, a été portée au comble; les commissaires ont été taxés de partialité; on s'est écrié que les royalistes voulaient écraser les républicains, et on a en tort; car les républicains modérés pensaient comme ceux qu'on taxait de royalisme. La chambre a ordonné que toutes les pièces à l'appui de l'enquête seraient imprimées, et c'était peut-être le meilleur moyen d'arriver à se faire une idée véritable de l'affaire. Ces documents étant sous les yeux du public, on pourra se convaincre de leur réalité, de leur importance, et il sera plus facile de fixer son jugement sur les membres incriminés.

Cette publication ne sera terminée que le 15, et quelques jours après s'ouvrira la discussion sur le rapport de la commission. Ce sera alors que les débats seront virentes, car il s'agira de sauver Ledru-Rollin, Louis Blanc et Causidière d'une mise en accusation qui pourrait les conduire loin devant les tribunaux militaires, où ils seraient renvoyés. Quant à Proudhon, l'ennemi de la propriété, celui qui prétend et écrit que la propriété est un vol et que par conséquent voler la propriété est reprendre le bien public, les preuves ne paraissent pas assez fortes contre lui; mais l'impression des pièces pourrait bien encore compromettre beaucoup d'autres membres de l'administration déchue, et la suite nous fera voir s'il n'eût pas été plus sage à la république rouge de sacrifier trois hommes que d'en dépopuler une douzaine.

Les commissions militaires travaillent toujours avec activité; mais ne peuvent avancer beaucoup, attendu la multitude d'accusés sur le sort desquels ils ont à prononcer pour les ranger dans les différentes catégories. Jusqu'à présent ou plutôt jusqu'au 7 août, elles avaient sentencé sur le sort de 2718 individus, hommes, femmes et enfants. Les mises en liberté sur ce nombre étaient de 1396; on devait en transporter 1206 et 116 devaient être traduits devant les conseils de guerre pour des délits qui pouvaient entraîner leur condamnation à mort. Sur 10,000 personnes détenues, on voit qu'il n'y avait pas encore eu beaucoup de besogne faite. Nous concevons que les investigations ont dû être longues et minutieuses; mais nous concevons aussi que de ce train il faudra encore au moins trois mois pour que les derniers libérés puissent être rendus à leur famille. Nous sommes loin de prétendre que ces malheureux n'aient point mérité leur sort, mais nous regrettons qu'il n'y ait pas eu moyen de mettre plus de régularité dans ces procédures; il nous semble que le décret de l'Assemblée nationale n'a pas assez laissé de latitude à la défense pour éviter les erreurs et pour ne pas être taxé de proscription sans jugements préalables, ce qui devient un tort, dans tel cas que ce soit; ce qui porte aux récriminations et est surtout d'un exemple fatal pour l'avenir. Les individus interrogés sont classés par catégorie; sur les seules investigations d'un juge instructeur cela n'a pas d'inconvénients pour ceux qui sont mis en liberté et même pour ceux qui sont renvoyés devant les conseils de guerre, où des défenseurs leur seront donnés; mais les transportés subissent leur peine sans avoir pu faire prévaloir juridiquement leurs excuses.

(A continuer.)

Les lettres apportées par le dernier paquebot, dont les nouvelles ont été transmises par le télégraphe vendredi dernier, sont parvenues à Québec samedi, et les journaux ce matin. On verra par la lettre de notre correspondant et par les extraits que nous tirons des feuilles françaises, que l'attention générale du monde politique se porte maintenant sur l'Italie où le sort de l'Europe pourrait encore avoir à se décider dans le cas où la France insisterait sur une intervention armée, moyen que semble vouloir repousser la politique de la Grande-Bretagne.

EXTRAITS DES DERNIERS JOURNAUX FRANÇAIS.

ITALIE.

Lugano, 6 août.—Des réfugiés piémontais, arrivés à Chassò, ont annoncé que le général piémontais, Olivieri, s'était emparé, à Milan, de tout le pouvoir, au nom de Charles-Albert, et avait mis fin aux mesures de défense du comité républicain, en déclarant qu'il fallait que les communications dans l'intérieur de la ville où l'on voulait élever des barricades restassent libres, afin que l'artillerie n'éprouvât aucun obstacle; il ajoute que le roi livrera une bataille à l'ennemi hors de la ville.

Le 4 au soir, l'avant-garde autrichienne parut devant la porte romaine; elle fut reçue à coups de canon et de fusil, et repoussée jusqu'à Malgiorno. Les Italiens revinrent avec des trophées, 200 prisonniers et deux canons. Cette victoire releva tellement le courage des Italiens qu'ils déclarèrent traître à la patrie quiconque oserait parler de capitulation. Mais il paraît que Charles-Albert a été d'un avis contraire; dans la nuit du 4 au 5, il capitula secrètement sous les conditions suivantes. L'armée piémontaise se retire. La vie et la propriété sont garanties aux bourgeois.

A lors le peuple se révolta, une foule de bâtiments qui pouvaient gêner la défense furent démolis hors du mur d'enceinte. Le matin l'ennemi ne parut point. On conçut des soupçons; un attoupelement se forma devant l'hôtel de Charles-Albert, qui déclara du haut du balcon que la capitulation avait été refusée par Radetsky, et qu'il défendrait la ville jusqu'à la dernière goutte de son sang. Bientôt après, Olivieri vient déclarer que le roi ne pouvait pas garder la ville plus long-temps, et arrive à la conclusion de la capitulation.

Le peuple furieux voulut s'emparer de Charles-Albert. Les hommes de ses équipages furent taillés en pièces. Charles-Albert, de son côté, fit tirer sur le peuple par les Piémontais. Deux bourgeois restèrent sur place. D'autres bourgeois se prononcèrent pour la capitulation et furent également tués. Le peuple ne voulait pas se soumettre. Charles-Albert fit enlever les canons des murs. Chacun fut libre de quitter la ville. Plusieurs personnes profitèrent de cette permission.

A la fin de son rapport, le *Republicain* ajoute: Le bruit court que le peuple a fini par s'emparer de Charles-Albert, mais cette nouvelle ne s'accorde pas avec le *Post-scriptum*:

A six heures et demie, le général Zucchi est arrivé à Lugano avec la nouvelle que Charles-Albert avait livré Milan aux Autrichiens et s'était retiré en passant le Tessin.

Dimanche dernier les Autrichiens sont entrés dans Milan. Les républicains Garibaldi et Mazzini tiennent encore la campagne avec 10 ou 15 mille hommes près de Monzano (à quelques lieues de Milan).

On dit que des Français sont arrivés à Vigevano.

—Le gouvernement du Tessin a appelé sous les armes quatre compagnies, distribuées dans les lieux opportuns, à l'effet de procéder au désarmement des milices lombardes et piémontaises qui alluent dans le canton, de veiller à l'inviolabilité du territoire et à la conservation de l'ordre au milieu de l'affluence extraordinaire des réfugiés. (Gaz du Tessin.)

Aucune nouvelle officielle ne fait connaître les événements dont Milan a pu être le théâtre. Le 3 août une panique s'est emparée de cette ville; on retirait les drapeaux tricolores des fenêtres, et il semblait que les cinq journées fussent oubliées; mais, vers dix heures, le peuple s'est mis à parcourir les rues, criant, frappant aux portes, et forçant les peureux à arborer de nouveau le drapeau tricolore. Cette crainte, qui se manifeste subitement, et qui a besoin des menaces du peuple pour être comprimée, ne doit pas être prise pour un fait isolé et insignifiant. Elle donne au moins un démenti aux journaux de Milan qui se plaisent à répéter que toute la population milanaise est déterminée à s'enlever sous les ruines de la ville avant de la laisser tomber au pouvoir de l'ennemi. Il est triste d'apprendre que cette détermination désespérée, qui serait le dernier motif d'espérance que l'Italie pût avoir, n'est rien moins que certaine.

L'Italia farà da se n'est plus aujourd'hui qu'une de ces belles paroles échappées à l'enthousiasme d'un prince mal seconde. Oui, l'Italie se serait tirée elle-même de son oppression, si elle avait comploté beaucoup d'enfants comme ces généraux Savoisiens, qui produisent leur sang à une cause qui n'est la leur que parce qu'elle est noble et sainte. Mais il se trouve dans la Péninsule des hommes qui, tout en criant aux armes, sont les derniers à les prendre et les premiers à les déposer, ou qui rendent les armes inutiles par de misérables menées. Ces hommes-là méritent-ils d'être libres? Non, car la liberté ne deviendrait entre leurs mains que l'instrument d'une nouvelle servitude. Le seront-ils? Non! à moins que l'étranger ne fasse pour eux ce qu'ils ne peuvent ni ne savent faire. Ils n'ont pas besoin d'être ennemis: ce sont les peureux d'une part, et les intrigants de l'autre; ce sont ces chefs de parti qui ont commencé par retarder l'intervention de Charles-Albert, et qui ont fini par la rendre inefficace; ce sont ces lâches adorateurs du bien-être, anxieux tout jour paraître doux pourvu qu'ils puissent dormir près de lui.

Dans cet état de choses, il n'est pas étonnant si les Italiens, à quelque partie qu'ils appartiennent, tournent leurs yeux vers la France. Ceux qui servent leur pays pour lui-même comprennent aujourd'hui qu'ils ne sont pas assez nombreux pour en chasser les hordes de l'Autriche; ceux qui voudraient le voir débarrassé d'une domination étrangère pour lui imposer la leur, ne braveront jamais des dangers ou leurs criminelles espérances s'évanouiraient peut-être avec leur vie. Aussi, bons et mauvais citoyens, esclaves forcés de l'Autriche ou esclaves volontaires de leur ambition, désirent, appellent, sollicitent l'intervention armée de la France.

Nous ne craignons pas de le dire, la France s'est engagée à marcher à leur secours dans le cas où les médiations diplomatiques ne suffiraient pas à les remettre en possession de leur nationalité. Or, il ne paraît guère que ce dernier moyen réussisse.

L'Allemagne, elle, prête à l'Autriche un concours moins diplomatique que celui que nous prêtons à l'Italie. Le *Cittadino italiano* assure que parmi les 2,500 prisonniers faits par l'armée piémontaise, on a trouvé plusieurs officiers bavarois et wurtembergeois. Ces officiers ont dit qu'ils servaient l'Autriche en qualité d'Auxiliaires, et que leur nombre se montait à plus de 20,000 appartenant aux différents Etats germaniques. On a dressé au camp même de Charles-Albert un procès-verbal détaillé de cette déclaration qui a été envoyée à Paris et à Londres, avec une protestation soignée du roi contre cette inique violation du droit des gens.

Le 4 août au matin, une lettre annonçait à Turin que le bruit du canon était entendu à Verceil.

Le chanoine Louis Vimercati et le prêtre Molvezzi ont été autorisés par le comité de défense publique de Milan, à lever une légion de prêtres ayant pour mission de seconder la levée en masse qui vient d'être décrétée, pour exciter les habitants de la Lombardie à voler au secours de Milan et de la ligne de l'Adda.

M. l'abbé Gioberti a résigné, entre les mains du régent, les pouvoirs étendus qu'il tenait de la confiance de S. M.

Cette détermination imprévue ne laisse pas que d'avoir une extrême signification dans les circonstances actuelles. M. Gioberti, on le sait, était formellement opposé à l'intervention française.

La retraite de Gioberti donne plus de crédit à la demande formelle d'intervention immédiate, que l'on dit avoir été adressée au gouvernement français par le roi Charles-Albert, à la suite du retour de lord Abercromby du quartier général autrichien. La demande d'une suspension d'armes présentée par cet ambassadeur, n'aurait obtenu, affirme-t-on, de la part de Radetsky, qu'un refus bref et même assez brusque.

La députation de la chambre des députés, nommée dans la séance du 31 juillet pour aller présenter une adresse au roi Charles-Albert, et lui manifester l'admiration de la nation pour l'héroïque valeur de l'armée et de son guide suprême, la confiance qu'elle a en eux et sa ferme résolution de seconder par tous les efforts cette merveilleuse constance, est arrivée à Milan au quartier général, le 3 août; elle a été reçue par le roi, à deux heures de l'après-midi.

Après avoir reçu l'adresse, le roi a déclaré, dans les termes les plus affectueux, être très-reconnaissant des sentiments de confiance et de dévouement qui lui étaient manifestés. Il a ajouté que la valeur de l'armée était indécidable toutes les rencontres. L'ennemi n'a gagné aucun trophée. Si les troupes se sont repliées, c'est qu'elles ont manqué de vivres. La vie du roi et celles de ses fils sont consacrées à l'indépendance nationale. Aussi S. M. conserve-t-elle toute sa constante confiance dans le patriotisme de l'armée et dans la sainteté de la cause dont il s'est fait le défenseur.

—Le ministre de la guerre doit présenter prochainement à l'Assemblée Nationale un projet

de décret ayant pour but de demander les fonds nécessaires pour la mise en état de défense des nos places fortes, d'après un nouveau système adopté par les membres du Gouvernement de la République.

—Les seize balanciers de l'Hotel des Monnaies fonctionnent sans relâche du matin au soir. Ces balanciers, mis en mouvement, ainsi que les laminoirs et découpoirs, par une puissante machine à vapeur, frappent un demi-million de numéraire par jour.

—Rien n'égale, en ce moment, l'activité qui règne dans toutes les fabriques d'armes de France, si ce n'est celle de l'exportation. On voit, par les états de la douane, que des laissez-passer ont été demandés et accordés pour livrer près de 1 million 200,000 armes, depuis février dernier, les unes au Wurtemberg, les autres au gouvernement sarde, les autres au pape, aux Vénitiens, aux Milanais, aux Génois, etc.

—M. Marrast, président de son ancienne profession de journaliste, a fait inviter ce matin tous les rédacteurs en chef des journaux de Paris aux soirées qu'il donne, chaque jeudi, à l'hôtel de la présidence.

—Le ministre de la marine vient décider qu'un des bricks de guerre en ce moment en construction dans nos chantiers s'appellera le *Château-briand*.

La *Patrie* publie ce soir la note suivante, qui a beaucoup de vraisemblance:

"L'Angleterre a bien accepté d'entrer dans la voie de médiation avec la France, mais elle n'a voulu avoir avec le gouvernement français aucune communication écrite au sujet des affaires d'Italie, et principalement de l'intervention. Elle a envoyé son ancien ministre de Madrid, M. Bulwer, signifier sa résolution au ministre des affaires étrangères à Paris. Ce diplomate est arrivé à Paris lundi dernier, et est reparti mardi soir à sept heures. Il a déclaré au nom de l'Angleterre qu'elle s'opposait à toute intervention armée, maintenant et plus tard."

Si réellement l'Angleterre est décidée à s'opposer dans tous les cas à l'intervention armée, nous demandons de quel poids peut être sa médiation auprès de l'Autriche. L'Autriche n'ayant rien à craindre des conditions qu'elle voudra, et la France devra les accepter, à moins qu'elle ne soit déterminée à faire la guerre tout à la fois à l'Angleterre et à l'Allemagne. (L'Union.)

On assure que le Pape a écrit à l'archiduc Jean d'Autriche pour le presser d'user de son influence auprès du cabinet de Vienne, afin d'arriver à la pacification de l'Italie d'après la base tracée par l'Angleterre et par la France. (Messager.)

Nous croyons pouvoir assurer que, dans une conférence qui a eu lieu avant-hier entre M. Bastide, ministre des affaires étrangères, et le ministre de Naples à Paris, celui-ci aurait insisté, au nom de son gouvernement, pour que la France n'intervint en rien dans la question de la Sicile.

M. Bastide lui aurait répondu que le roi de Naples pouvait être certain que le cabinet français ne prêterait jamais la main à faire de la Sicile un nouveau Portugal au profit de l'Angleterre. (Union.)

RUSSIE.
Varsovie, 4 août.—A deux milles de la frontière prussienne, on voit le premier détachement de l'armée russe. Les soldats sont répartis entre les villes et les villages. La cavalerie légère forme l'avant-garde. Autour de Varsovie il y a deux corps d'armée de 50,000 hommes. Un troisième était attendu, mais il n'en est arrivé qu'une partie. Le reste s'est retiré à Luck, parce que le choléra a éclaté dans ce corps d'armée.—Près de Radziwill, il y a également un corps d'armée. L'Empereur était attendu ici, mais son arrivée a été retardée par suite des ravages que le choléra fait à Saint-Petersbourg. (Gazette de Breslau.)

Nous annonçons avec beaucoup de plaisir que M. JOHN RYAN, l'ancien ami du public et de la navigation du St. Laurent à bon marché, est encore en lice pour combattre efficacement le monopole au moyen d'un bateau à vapeur rapide quoique de dimensions moyennes. Quand on se rappelle les nombreux efforts de ce moussieur pour augmenter les facilités du public voyageur et du commerce en ce pays, par des prix modérés à bord des vapeurs entre Québec et Montréal; quand on se rappelle qu'il a fondé la *Ligne du Peuple*, dont on l'a forcé de se retirer afin de pouvoir la combiner avec l'ancien monopole et rétablir les prix comparativement élevés de 15s. à 17s. 6d.; quand on observe surtout la croisade que font les compagnies-unies contre le nouveau vapeur *Lady Elgin*, on conçoit qu'il est nécessaire de mettre un contrôle à la puissante association actuelle qui tend à accaparer la navigation de notre fleuve. Or tout le monde s'accordera à dire que M. Ryan est l'homme qui peut mener à bien une telle entreprise, et qu'il est du devoir de tous ceux qui pourront le faire de lui accorder l'aide et l'encouragement auxquels ses efforts passés en faveur du bien public lui donnent des droits incontestables.

Les deux derniers numéros du journal *L'Avenir* contiennent le rapport d'un banquet donné par la jeunesse de Montréal aux collaborateurs de cette feuille. Nous regrettons que la longueur des discours prononcés à cette occasion ne nous permette pas de les reproduire, mais nous engageons tous ceux qui désirent se faire une idée des talents et du patriotisme chaud et éclairé qui animent les jeunes gens de la capitale, de se procurer ce journal afin d'y lire les paroles remarquables par lesquelles de jeunes orateurs ont répondu aux diverses santés proposées pour la circonstance. Nous doutons qu'aucune fête de ce genre en Canada ait encore fourni autant de morceaux frappants par la forme et par le fond. La santé suivante intéresse directement nos lecteurs:

"18. A nos amis de Québec.
M. CHS. LABERGE: Messieurs,—Je regrette, comme vous le regrettez tous sans doute, que nous ayons trompés dans notre espoir que plusieurs de nos amis de Québec participeraient à ce banquet. Les circonstances les en ont em-

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS : —
500 PIERRES à Moulages françaises
de qualité supérieure.
EDWARD WAY & Co.,
Montréal, 20 Juillet 1848. Étiasses de Gillespie

A VENDRE.
A des termes avantageux, la maison du sous-
signé, située sur le marché de la basse-Ville, ayant
des vues spacieuses qui s'étendent sous le marché, avec
une entrée sur la rue St. Pierre.
AUG. AMIOT.
Québec, 2 août 1848.

**Association pour la Colonisation des
Townships du District de Québec.**

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en
l'Étude de M. J. B. A. CHARTIER, Notaire,
en la Basse-Ville de Québec, dans l'ancien Couvent.
N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables
de deux heures P. M., à cinq heures.
J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire.
Québec, 17 juillet 1848.

M. J. B. JONES,
Chirurgien Dentiste d'Angleterre.
S'ÉTANT arrangé pour visiter Québec, tous
les VENDREDIS et SAMEDIS, chez M. LA-
MONTAGNE, horloger, rue St. Jean, prend la liberté
de prévenir le public qu'il pourra le consulter six jours
à dix heures à 4, dans toutes les branches de sa pro-
fession où il a introduit toutes les améliorations de Paris
et de Londres. Il appelle en particulier l'attention sur
sa méthode, acquise après une expérience de vingt ans,
de régler les dents des enfants durant l'époque importan-
te de la dentition sans en extraire aucune de la poussée
permanente. Les liaisons que le Dr Jones a en Angleterre
avec la maison Alex et Jones, 26, Bridge Street,
Blackfriars, cité, Londres, assurent à ses patients d'au-
tant leur séjour en Angleterre toute l'attention possible
sans qu'il leur en coûte des frais additionnels.
On n'exige pas d'honoraires pour une consultation.
Résidence 17 grande rue St. Jacques, Montréal, près
de la poste.
Québec, 17 juillet 1848.

A VENDRE,
UN emplacement situé aux Faubourg St.
Jean rue St. Augustin.
S'adresser à M. D. VEUVÉ HARDY,
Rue St. Joachim, Haute-Ville.
Québec, 14 Juillet 1848.

A VENDRE :
VINS de Maïdre du sud en pipes, en tonnes
et quarts
Vin pâle de Xérès en caisses de 3 douz. de bouteilles
Néres doré et pâle en tonnes et quarts
Brandy cognac en caisses 1 douz. de bouteilles
Brandy en tonnes
Whisky de "Quart" en quarts de 30
Savon à pâte en boîtes
Cordage et Feutre à patente
Cuir anglais, assortiment général
Jambons salés du Canada en quarts
Veaux étrangers en caisses
Toile brune de Hollande et toile d'Irlande assorties
en caisses
Tweed, laines, manufactures en Canada en caisses
Vices en paines et en boîtes, grands assortis.
BESWICK, MITCHELL & Co.
Québec, 26 juin 1848.

A VENDRE OU A LOUER.
COVE COTTAGE A LA POINTE-LEVY.
CETTE élégante résidence connue
sous le nom de COVE COTTAGE, située
au CHANTIER DE PATTON, à la Pointe-Lévy, à près
d'un mille du passage, avec les dépendances, jardins,
serres et treilles, etc.
—Aussi—
Le CHANTIER à bois de construction en avant de la
maison susdite.
Le tout formant une propriété très complète et con-
venable sous tous les rapports. On peut en avoir la
possession immédiatement et si on le désire, le Cottage
sera loué séparément pour les mois d'été.
S'adresser pour les détails et pour voir les propriétés
au bureau de
BESWICK, MITCHELL & Co.
Québec, 26 juin 1848. 31, rue St. Pierre

BRIQUES A FEU DE CASE.
Le soussigné étant seul agent pour les briques
à feu prend la liberté d'informer les constructeurs
et autres qu'ils peuvent s'en procurer à des conditions rai-
sonnables en s'adressant à son bureau, rue St. Pierre,
vis-à-vis des chambres commerciales.
PATRICK ANDERSON.
Québec 28 juin 1848.

On recoit et offre en Vente.
PLOMB de chasse à patente numéros assor-
tis, plomb en feuille.
Plomb rouge et blanc secs
Peintures couleurs assorties
Cire rouge, mince
Mastic noir à tuyaux et plomb noir
Fil de fer, fils à repasser et autres
Faucilles, faux, pelles et pioches
Clous coupés
Clous forgés, clous à cheval
Vites de 6 1/2 x 7 1/2 à 30 x 40
Briques à feu
Ferblanc, tôle et fer galvanisé
Clous coupés (clous à ferblanc)
C et W. WURTFLE.
Rue St. Paul.
Québec, 21 mai 1848.

Cours Classique Préparatoire,
ASSIMILÉ à ceux des collèges, dans toutes
les branches de l'enseignement, et dans celles des
sciences qui s'y rattachent.
Devant s'ouvrir prochainement, vers le centre des fau-
bourgs St. Roch et St. Jean.
Sous le patronage direct de M. MORIN, orateur de la
Chambre d'Assemblée et d'autres membres du parlement
sous les auspices de divers membres du clergé, du surin-
tendant de l'éducation et avec l'approbation de person-
nages notables des deux faubourgs, qui en reconnaissent
l'utilité.
Et sous la direction d'un professeur français, gradué
en droit, Bachelier ès-lettres, qui déjà, par le résultat plus
heureux d'un essai et donné ces preuves à St-Gervais
dout l'honorable curé et les principaux habitants ont
désigné et souscrit en sa faveur, les témoignages les
plus flatteurs.
Ce cours classique préparatoire, pour l'entrée des
écoles au Collège, en 90m, selon la volonté des parents,
comprendra aussi les branches diverses de l'enseignement
de la langue française, et spécialement un cours d'his-
toire et la composition, selon les règles de la rhétorique.
Le professeur offrira, de plus, en classe ou à domicile,
à la jeunesse des deux sexes de la cité et des faubourgs,
1° des leçons particulières, pour mettre le dernier main
à l'éducation; 2° l'enseignement du français aux An-
glais, selon les méthodes les plus récentes et les plus
précieuses.
Il produira les titres les plus positifs à tous égards.
S'adresser au bureau du Canadien.
Québec, 23 juin 1848.

Le Dr. Rowand a commencé la pratique
des diverses branches de sa profession, en société
avec le Dr. Douglas. On peut le consulter au N° 4
l'Église d'Armes.
Québec, 13 mars 1848.

EN GROS ET EN DETAIL. CHAPELLERIE DE LONDRES, No 12, RUE BUADE.

W. S. HENDERSON & Co., PROPRIETAIRES.

La réputation de première classe que cette maison s'est faite dans la capitale de la CHAPEL-
LERIE est depuis si long-temps et si UNIVERSELLEMENT reconnue, que les propriétaires
pensent qu'il leur est inutile de faire de nouvelles annonces; en conséquence ils se bornent à faire
observer qu'ils n'ont rien négligé ni en Europe ni aux États-Unis pour agrandir leur assortiment de
cette année et pour le rendre particulièrement varié et digne de l'attention publique.
**TOUTES LES MARCHANDISES SERONT REPRISES APRES LA
VENTE SI L'ACHETEUR N'EN EST PAS SATISFAIT.
PAS DE SECOND PRIX.**
Québec, 12 mai 1848.

REVOLUTION.

Le commerce du Canada se trouvant révolutionné en conséquence des droits exorbitants impo-
sés sur les objets de manufacture anglaise, par notre législature canadienne, et afin de combattre cette taxe
lourde et absurde, le soussigné importe et importera
DES MARCHANDISES AMERICAINES ET ETRANGERES
par la voie des États-Unis, à un taux de beaucoup plus bas qu'on ne peut se procurer des marchandises anglaises sur
notre marché.
*Les nouvelles marchandises qui viennent d'être reçues de la Grande-Bretagne
et d'Irlande,*

comprenant l'assortiment le plus complet, le plus varié
DE DRAPERIE, ET DE JOUPELUTES,
qui se puisse trouver dans cette ville, sont destinées, à être vendus immédiatement à un prix qui ne couvre que les
frais d'importation. Plusieurs maisons sont maintenant déballées, ce qui lui permet d'offrir les marchandises les plus
nouvelles et les plus recherchées du marché de New-York, comprenant poil-de-chèvre, toile du nord, côpes, tissus
carreaux de fil, organza, et mousseline de couleur, chapeaux, bus, abat-jour, chaises françaises de Barège, dentelle
Égyptienne et américaine, bourses de soie, fournitures de fantaisie de mille espèces, bottes et souliers venant de
France directement etc., etc. Les habitants de cette cité et des cantons environnants peuvent s'attendre à voir
le lot de marchandises le plus étonnant et au plus bas prix qu'on ait encore offert en Canada.
Les Monnaies d'Or et d'Argent de tous les pays sont acceptées.

AUSSI
Les billets de toutes les banques solvables des États-Unis. On exige dans tous les cas le paiement argent comptant.
Les personnes qui doivent à cet établissement sont priées de régler leurs comptes avant le 15 juin à défaut de quoi
ils seront placés entre les mains d'un avocat pour en effectuer le recouvrement.
Bottes et Souliers de Caoutchouc dans le magasin exclusivement adapté à ce genre d'articles derrière l'établisse-
ment de marchandises sèches, 13, rue Hope.

T. CASEY,
Place du marché de la Haute-Ville.
Québec, 7 Juin 1848.

**PETIT GUIDE DU
JEUNE NOTAIRE**
OU
Compilation de la " Coutume de Paris," du
" Parfait Notaire," et du style parfait des
Notaires.
AVEC TOUTES LES FORMULES LES PLUS
NÉCESSAIRES
PAR EUGENE L'ÉCUEUR, Notaire.
Sous le Patronage de la Chambre des Notaires de
Québec.
Le tout formera un volume de 350 pages au moins.
Prix 10s.
Des listes de souscriptions sont déposées au bureau du
" Canadien " et du " Journal," et chez MM. J. & O
Crémazie, The Cary, Chas. Hamel, Libraires.
Québec, 25 mai 1848.

**COMPAGNIE
D'ASSURANCE DU GLOBE
DE LONDRES.**
CAPITAL £1,000,000 STERLING.
LES soussignés sont autorisés à accepter des
RISQUES CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, à
des conditions favorables, et à régler les réclamations
pour pertes sans les renvoyer en Angleterre.
RYAN, CHAPMAN & Co.
Montréal.
Par RYAN BROTHERS,
N° 37, rue St. Pierre Québec.

TERRAINS A LOUER OU A CONCEDER.
QUATORZE arpents en superficie, sur le
chemin de Ste. Foy, entre les établissements, G. W.
Leycraft, et J. Chouinard écuyers, et à concéder se-
ulement ce grand et magnifique terrain, occupé par Sieur
Hortio, jardinier, situé entre l'Honorable Stewart et
Dame veuve Lane, près de la barrière. S'adresser au
propriétaire.
J. G. TOURANGEAU.
Québec, 23 février 1848.

**SE DEBARQUANT EX ISABELLE, DE
LEITH :**
Et à vendre par les soussignés :—
736 BARILS de Peinture blanche 28 lb
100 boîtes do do jaune do
300 barils do do rouge 28 lb
323 do do do noir do
115 do do brun d'Espagne do
200 boîtes do do verte 7 lb
110 do do do do 14 lb
20 quarts Ocre jaune
20 boîtes plomb noir du Mexi-ne
30 quarts graisse pour détruire le froitement des
machines.
JAMES A CLARK,
rue St. Pierre N° 37.
Québec, 9 juin 1848.

AVIS
Aux entrepreneurs, menuisiers, etc.
Les soussignés offrent en Vente.
2000 P ce, bien sèches
2000 do do do 14 pouces do
2000 Madriers do do 3ème qualité 3 p.
200 Bardeaux.
—Aussi—
Une quantité de morceaux de bois de Pin sec, sciés de
dimensions propres à faire des Chaises.
WILLIAM PRICE,
Encoignure des rues St. Paul et St. Pierre.
Québec 31 mai 1848.

**MAINTENANT EN DEBARQUEMENT
ET A VENDRE
PAR LES SOUSSIGNÉS.
HUILE d'Olive en quarts
Huile de Lin bouillie
H. & E. BURSTALL.
Quai de Gibb.
Québec, 19 mai 1848.**

A VENDRE,
TOUTES les dépendances de la vieille Tan-
nerie du Canada au pied de la côte d'Abraham, à
des conditions très-favorables. Point d'objection à recevoir
des débiteurs en paiement. Pour plus amples détails
s'adresser au soussigné.
O. L. RICHARDSON,
No 10, rue St. Pierre.
Québec, 8 mai 1848.

AVIS
Le soussigné a commencé la transactions des
affaires comme courtier pour la vente de bois de
construction, madriers ou autres espèces de bois et est
prêt à faire des avances sur ceux qui lui seront confiés.
Il a fait des arrangements pour recevoir toute espèce
d'articles qui lui seront consignés, à l'usage des marchés
au foulon.
THOMAS A LAMBERT,
Bureau—Rue J. B P
Basse-Ville.
Québec, 1 mai 1848.

A LOUER.
Le premier étage d'une maison si-
tuée rue Ste. Famille, N° 29. S'adres-
ser à la propriétaire.
MAD. VEUVÉ CHARLES TURGEON.
3 mai 1848.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.
Montréal, 6 Mai, 1848.

PRÉSENT :
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL
EN CONSEIL.

ATTENDU que par un Acte passé dans les
10e & 11e années du Règne de Sa Majesté, Chap-
30, il est statué, " Qu'un octroi gratuit de toutes terres
terres de la couronne dans le district de Gaspé, qui
étaient ou qui seront été, avant le huit-vingt-sixième
jour de Sepembre, mil-huit-cent-vingt-huit, réellement
et de bonne foi établies, et sur lesquelles il a été fait
des améliorations, sera proportionnellement à l'étendue
de ces améliorations et suivant l'échelle ordinaire sui-
vante envers les personnes qui y étaient réellement éta-
blies, savoir, une étendue ou lot n'excédant pas en tout
cent acres en superficie, y compris l'étendue occupée et
améliorée, pour toute telle personne quelconque ou fa-
mille suivant la proportion de ces améliorations, sera
fait et accordé à toute telle personne ou famille
respectivement qui y étaient alors réellement établies et
qui y avaient fait telles améliorations, ou à leurs repré-
sentants légaux, ou à la personne ou personnes qui les
tiendront d'elle ou d'elles de bonne foi, après avoir sou-
mis au gouverneur en conseil, ou à la personne adminis-
trant le gouvernement pour le temps d'alors, des preuves
satisfaisantes en aucun temps dans les deux années
qui suivront la passation du présent acte, de l'occupa-
tion et des améliorations susdites antérieurement à l'é-
poque susdite de la terre réclamée par la personne ou
famille demandant un octroi d'elle en vertu de la dite
promesse et du présent acte, et le concessionnaire pay-
ant pour les lettres patentes pour tel octroi, le même
honoraire que celui payé pour lettres patentes accordant
des terres vacantes de la couronne, et elles pourront en
être exemptées dans le cas où Son Excellence le Jugera
à propos; pourvu toujours, que dans tous les cas où
la terre ordinairement établie ou occupée, s'étendra en
front au-delà des limites accordées ordinairement au
terris susdit pour tel octroi, et que tel excédant est ou
sera dans la possession actuelle de telle personne éta-
blie, ou son représentant légal, il sera loisible à telle
personne établie ou à son représentant de réclamer ou
obtenir un octroi pour tel excédant par préemption, en
par lui payant au Commissaire des terres de la couronne
pour tel excédant aux taux ou prix exigés comme
paiement des terres occupées de bonne foi, en vertu des
règlements du terre-ferrier dernier, publiés par le dé-
partement des terres de la couronne; pourvu que l'éten-
due entière de tel octroi ainsi demandé n'excède pas
comme susdit la dite étendue de cent acres en superfi-
cie.

Et attendu qu'il est expédient de constater aussi
promptement que possible l'étendue des terres qui peu-
vent avoir été ainsi occupées et améliorées de bonne foi
avant l'époque premièrement mentionnée, et les requé-
rants et réclamaux pour icelles; qu'il soit statué, qu'il
sera loisible au Gouverneur ou à la personne adminis-
trant le Gouvernement de la province pour le temps
d'alors, en aucun temps pendant les douze mois qui sui-
vront la passation du présent acte, par proclamation
ou de toute autre manière qu'il le jugera le plus expé-
dient, de requérir la production de toutes les réclama-
tions qui tombent sous les sens et l'interprétation de la
dite promesse et du présent acte, lesquelles devront
être accompagnées et soutenues de la preuve susdite, et
que telles réclamaux qui ne seront point ainsi présen-
tées dans le temps fixé seront à jamais ci-après forcloses,
et de nul effet.

Et attendu qu'il est expédient de constater aussi
promptement que possible l'étendue des terres qui peu-
vent avoir été ainsi occupées et améliorées de bonne foi
avant l'époque premièrement mentionnée, et les requé-
rants et réclamaux pour icelles; qu'il soit statué, qu'il
sera loisible au Gouverneur ou à la personne adminis-
trant le Gouvernement de la province pour le temps
d'alors, en aucun temps pendant les douze mois qui sui-
vront la passation du présent acte, par proclamation
ou de toute autre manière qu'il le jugera le plus expé-
dient, de requérir la production de toutes les réclama-
tions qui tombent sous les sens et l'interprétation de la
dite promesse et du présent acte, lesquelles devront
être accompagnées et soutenues de la preuve susdite, et
que telles réclamaux qui ne seront point ainsi présen-
tées dans le temps fixé seront à jamais ci-après forcloses,
et de nul effet.
J. JOSEPH, Gr. C. Ex.

Bureau des Terres de la Couronne,
Montréal, 13 mai 1848.
LES personnes dans Gaspé qui ont des réclama-
tions à faire valoir en vertu de la proclamation
ci-dessus sont priées de les adresser à ERICSSON MARTEL
Ecuyer, à New Carlisle, Agent des Terres de la Cour-
onne, pour être par lui transmises à ce Bureau, pour
la considération du Gouverneur Général en Conseil.
Chaque réclamation devra être accompagnée d'un
affidavit de deux personnes désintéressées, affirmant
avec précision depuis quel temps la terre réclamée est
occupée, ainsi que la nature des améliorations qui s'y
trouvent.
J. H. PRICE.
Donnez insertions mensuelles en français de l'a-
vis qui précède dans Le Canadien et le Journal de Qué-
bec

A VENDRE
AU magasin du soussigné, Quai St. André
une PETITE POMPE A FEU, d'une construction
simple, elle peut lancer l'eau à environ 80 pieds; cette
pompe pourrait faire pour un village de campagne ou ma-
nufacture.
—Aussi—
Une machine sur un principe approuvé et bien préparée
pour recevoir la laine à carder.
D. MCGIE.
Québec, 19 juillet 1848. 3m-24m.

ABOLITION DES MALADIES.
LA SEULE VRAIE
WRIGHT'S
INDIAN
Vegetable
PILLS
MÉDECINE INDIENNE
LA perte de l'appétit, les douleurs dans l'esto-
mac, dans le côté et dans le dos, la scrofule, la diar-
rhée, la dyspepsie, la dysenterie, les maladies bilieuses,
les hémorrhoides et toutes les maladies provenant de l'usage
d'humides morbides dans quelque partie du système hu-
main. Les Pilules Végétales Indiennes de Wright sont
un remède certain et effectif. Ces pilules sont cathari-
ques, diurétiques, expectorantes, et sudorifiques, ainsi
par une seule opération elles chassent par les intestins,
les reins, les poumons et la peau la maladie à laquelle
chacun de ces organes est sujet.
Pour purifier le sang et nettoyer les intestins il n'existe
pas de remède qui leur soit supérieur, or en faisant ainsi
disparaître la cause de la maladie elles maintiennent le
sang dans un état sain et
CONSERVENT LA SANTÉ.
Chez tous ceux qui en font usage.
Le propriétaire a reçu des milliers de certificats volon-
taires de personnes qu'il a guéries après que tous les au-
tres moyens avaient été employés sans succès. Elles ont
un effet certain et sont d'une composition purement vé-
gétale et peuvent être prises sans danger bien qu'on sorte
comme à l'ordinaire qu'on veuille se soigner. Elles ont
se livrent à ses plaisirs. Leur répétition et la vente consi-
dérable qu'elles ont fait ont induit quelques personnes à
les contrefaire et à offrir des imitations portant des noms
à peu près semblables, de sorte que nous conseillons à
ceux qui veulent un remède certain de demander les PIL-
LULES VÉGÉTALES INDIENNES DE WRIGHT
et de faire attention que le nom de Wright soit écrit sur
le couvercle de chaque boîte.
A vendre à Québec en gros et en détail par JOSEPH
BOWLES, place du marché de la Haute-Ville et chez
JOHN MUSSON, aux coins des rues du Fort et Buade.
Québec 28 juin 1848.

SOURCES DE ST. LEON, SOURCES DE CAXTON.

Le soussigné, propriétaire des eaux minérales
les prend la liberté d'annoncer que son établis-
sement des SOURCES DE ST. LEON, (où l'on trouve
constamment une provision des eaux de Caxton), sera
ouvert pour la réception des visiteurs le VINGT du cou-
rant. Il espère alors recevoir du public l'encouragement
auquel lui donneront droit ses emplacements étendus
et complets ainsi que les propriétés médicinales précieuses
des eaux.

La ville des Trois-Rivières où les steamers de Mont-
réal à Québec, touchent TOUS LES JOURS, n'est qu'à une
légère distance de St. Léon et des VOITURES COMMODES
voyagent tous les jours entre les deux endroits (excepté
le lundi) partant à 8 heures du matin des Trois-Rivières
ou elles retournent tous les soirs à 4 heures, (excepté le
dimanche). Agent, G. GOUIN.
Quique l'eau des Sources de St. Léon n'a pas encore
été analysée elle est à peu près semblable à celle de
CAXTON.

EAU MINÉRALE DE CAXTON.
Montréal, 13 mars 1848.
Mon cher Monsieur,—Je vous transmets ci-joint l'analyse
de l'eau que vous m'avez envoyée, n'est qu'à une
légère distance de St. Léon et des VOITURES COMMODES
voyagent tous les jours entre les deux endroits (excepté
le lundi) partant à 8 heures du matin des Trois-Rivières
ou elles retournent tous les soirs à 4 heures, (excepté le
dimanche). Agent, G. GOUIN.
Quique l'eau des Sources de St. Léon n'a pas encore
été analysée elle est à peu près semblable à celle de
CAXTON.
Je suis, Monsieur,
Votre Obeissant Serviteur,
T. G. HUNT,

ANALYSE CHIMIQUE DE L'EAU DES SOURCES DE CAXTON.

Cette eau appartient à la classe de celles qu'on dési-
gne sous le nom générique de Salines et dont le caracté-
re principal est de contenir une grande quantité de
sels de soude. Sa gravité spécifique à 60 degrés Far-
en est 1,01036. L'eau pure est à 1,00000.
1000 parties de cette eau ont donné le résultat sui-
vant :—
Chlore..... 7.5044
Brome..... ,02936
Iode..... traces
Soudé..... 6.23900
Potasse..... ,05050
Chaux..... ,14636
Magnésie..... ,65650
Alumine..... ,00500
Peroxide de fer..... ,00369
Silice..... ,04795
Acide carbonique..... ,64100
Ces substances combinées selon les idées géométriques
neutres requies donnent :—
Chlorure de Sodium..... 11,77500
Chlorure de Potassium..... ,08000
Chlorure de Calcium..... ,05030
Chlorure de Magnésium..... ,37-85
Bromure de Magnésium..... ,05420
Carbonate de Chaux..... ,21600
Carbonate de Magnésie..... 1,05933
Carbonate de fer..... ,054-1
Alumine..... ,00500
Silice..... ,04795
Acide Carbonique..... ,64100
Eau..... 985,70400
1000,00000

1 lb. d'eau de la source de Caxton contient :—
Chlorure de Sodium..... 82,42500 grains.
Chlorure de Potassium..... ,66000 do
Chlorure de Calcium..... ,35210 do
Chlorure de Magnésium..... 2,65195 do
Bromure de do..... ,23940 do
Iode de do..... traces do
Carbonate de Chaux..... 1,51200 do
Carbonate de Magnésie..... 7,41510 do
Carbonate de Fer..... ,93789 do
Silice..... ,33565 do
Alumine..... ,03300 do
Acide Carbonique..... 4,59800 do
Eau..... 6599,92800 do
7000,00000

L'Acide carbonique égale 9,3 pouces cubes à la livre.
Comme la pinte d'eau pure pèse 7,991 grains les quan-
tités ci-dessus calculées peuvent être regardées dans la pra-
tique comme celles d'une pinte d'eau. La petite quantité
d'eau mise entre mes mains ne m'a pas permis de détermi-
ner la quantité d'iode qui y est contenu; on sait au-
jourd'hui que la quantité de cette substance qui existe
dans les eaux minérales est beaucoup moindre qu'on ne
l'aurait supposé auparavant, le brome ayant été confondu
avec elle dans les procédés d'analyse employés jusqu'ici.
Celle dernière substance néanmoins possède des proprié-
tés médicinales absolument semblables à celles de l'iode
tel qu'on le substitue souvent; elle existe dans cette
source dans une proportion beaucoup plus considérable
que dans la plupart des sources salines et on la trouvera
dans plusieurs cas une addition précieuse à cette classe
d'eaux minérales.

T. G. HUNT,
Chimiste de l'Exploration Géologique du Canada.
Laboratoire Provincial,
Montréal, 10 mars 1848.
Montréal 11 mars 1848.
L'eau des sources de Caxton, analysée par M. Hunt,
présente dans la composition une précieuse combinaison
d'agents médicinaux qui la rendent éminemment propre
à plusieurs objets importants. Vu la présence de l'iode
et du brome (ce dernier élément en grande quantité) on
peut s'attendre à des effets d'un caractère semblable à
ceux qu'on recherche par l'emploi des préparations phar-
macologiques où l'on a recours à ces substances. La pré-
sence de grandes quantités de carbonates donne nécessai-
rement à l'eau des propriétés anti-acidulantes et bien qu'on
puisse avoir recours à l'emploi de l'eau pour neutraliser
le principe acide dans les premières voies, néanmoins je
crois que l'eau sera particulièrement efficace dans les cas
où un dérangement des fonctions digestives a avec la for-
mation d'un acide est accompagné d'une maladie cutanée
comme une conséquence. Je considère l'eau de Caxton
comme l'une des plus précieuses que nous possédions et je
serai heureux d'apprendre que le propriétaire réussira dans
son entreprise.
A. HALL M. D.
Professeur de Chimie,
à l'Université du Collège McGill,
Montréal.

Québec, 1er avril 1848.
J'ai visité les sources de Caxton, j'ai examiné leurs
eaux avec soin, ainsi que l'analyse qu'en a faite M.
Hunt, chimiste de l'Exploration Géologique du Canada.
D'après leur composition je suis convaincu qu'on les trou-
vera d'un emploi extrêmement utile dans les Rhumatismes
et dans toutes les maladies qui proviennent d'un dér-
angement des fonctions de l'estomac. Je ne doute point
que sous plusieurs rapports essentiels on ne trouvera cette
eau supérieure à celle des sources de Caledonia.
J. DOUGLAS, M. D.
N. B. Un approvisionnement tout frais de ces deux
eaux minérales vient d'être reçu.
S. HOUGH.
Québec 14 juin 1848.